GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	c5	commerce artériel léger		■(a)						
		c6	commerce artériel lourd		■(b)						
		i2	entreprise de transport, camionnage et distribution		■						
		i3	entreprise de construction		■						
		i4	entreprise manufacturière et atelier de fabrication		■(c)						
		u1	utilité publique légère			■					
		p1	communautaire récréatif			■					
	LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	0	0					
		Nombre de logements		max.	0	0					
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■						
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	--					
		Largeur minimum		(m)	7	--					
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	100	--					

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	4000	--					
		Largeur minimum		(m)	50	--					
		Profondeur minimum		(m)	60	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	10	--					
		Avant maximun		(m)	--	--					
		Latérale minimum		(m)	5	--					
		Total des deux latérales minimum		(m)	10	--					
		Arrière minimun		(m)	10	--					
		Espace naturel		(%)	--	--					
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,20	--					
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--					
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES				(1) (2) (3)							

VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE: ***Ca 944***

Commerciale de type artériel

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis la location d'outils et d'équipements similaires, les centres de jardin sans pépinière , les quicailleries et les services techniques reliés aux bâtiments : plomberie, menuiserie, électricité, maçonnerie, peinture , réparation d'appareils et petits moteurs divers , magasin de vente d'articles pour les véhicules

(b) excluant les mini-entrepôts et la vente de diverses marchandises d'occasion

(c) excluant la fabrication de produits finis en plastique et papier, la teinture du textile et les ateliers d'usinage

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) PIIA 007 - Routes 117 et 329

(2) L'entreposage en cour avant est interdit

(3) PIIA 017 - Construction et aménagement le long de l'Autoroute 15

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2011-12-15	2011-U56-2	
2014-10-16	2014-U53-45	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	**2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	**2009-U54**
MISE À JOUR:	**janvier 2015**

944